



Le Parrainage des Tombes
Françaises en Province de Liège



« Les Amitiés Françaises de Liège »

CONSUL
HONORAIRE
À LIÈGE



Le Collège communal de la Ville de Liège,
le Consulat honoraire de France à Liège,
« Les Amitiés Françaises de Liège » et
le « Parrainage des Tombes Françaises en Province de Liège »,
ont l'honneur de vous convier à participer
le mardi 14 juillet 2026,
à la Cérémonie organisée à l'occasion de la Fête Nationale Française
au Cimetière de Robermont.

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,
Laurent REA FUENTE.

L'Échevin de la Culture en charge du Devoir de Mémoire
Elisabeth FRAIPONT.

Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER.

Pour le Consulat honoraire de France à Liège :
Le Consul honoraire, Monsieur Michel CLOES.

Pour « Les Amitiés Françaises de Liège » :
Le Président, Monsieur Alain LAROCHE.

Pour le « Parrainage des Tombes Françaises en Province de Liège » :
Le Président, Monsieur Daniel DONEUX.

Programme :

11h00 : Accueil des Autorités au Cimetière de Robermont (côté corps de garde, rue de Herve)

11h15 : Départ du cortège et dépôts de fleurs

12h15 : Fin de la Cérémonie

Informations :

- Des emplacements de parking seront réservés rue de Herve à hauteur du cimetière de 09h15 à 12h00.
- Tout dépôt non confirmé ne sera pas annoncé.
- Tenue de Ville exigée.

CARTON RÉPONSE

À affranchir

HÔTEL DE VILLE
Service du Protocole
Place du Marché 2
4000 LIÈGE

FÊTE NATIONALE FRANÇAISE le mardi 14 juillet 2026

Mme, M. :
Titre :

Assistera : OUI NON

Déposera au nom de l'Association : OUI NON

Nom et titre du/de la déposante :

Sera accompagné(e) de :

(1) Nom et titre :

(2) Nom et titre :

(3) Nom et titre :

I. AU CIMETIÈRE DE ROBERMONT

1) à la Statue « A la Marianne » OUI NON

2) au « Buste Roi Albert 1^{er} » OUI NON

3) au Monument « Interallié » OUI NON

4) au Monument « A l'Absent » OUI NON

5) au Monument « A la Bienfaisance » OUI NON

Réponse OBLIGATOIRE pour le jeudi 02 juillet au plus tard soit via ce carton-réponse, soit par courriel à l'adresse : protocole@liege.be

Informations :

- Les dépôts non confirmés ne seront pas annoncés.
- Les gerbes de fleurs doivent être **directement** pré-déposées aux divers Monuments du Cimetière de Robermont pour 09h45 au plus tard et non au corps de garde ou au Funérarium, merci d'insister auprès de votre fleuriste.